



DROIT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

La faute inexcusable de l'employeur

Objectif

Les litiges relatifs à la reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur sont importants car potentiellement très coûteux pour l'employeur d'une victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle. La formation vise à améliorer la gestion d'un contentieux en cette matière. Elle vous permettra d'identifier les critères de reconnaissance de la faute inexcusable, de maîtriser la procédure de reconnaissance, d'identifier les conséquences indemnitaires de la reconnaissance pour l'employeur et pour la victime et de comprendre les relations entre la caisse de sécurité sociale et l'employeur. Tels sont les objectifs de ce séminaire e-learning de 6 heures de formation.

Thèmes abordés

Faute inexcusable de l'employeur ; FIVA ; prescription ; conciliation ; droit d'alerte ; condamnation pénale ; conscience du danger ; risque psycho-social ; mesures préservant le salarié ; lien de causalité ; cause étrangère ; chefs de préjudice réparés ; déficit fonctionnel permanent ; pretium doloris ; préjudice d'agrément ; préjudice moral des ayants droits ; préjudices complémentaires ; indemnisation ; action récursoire de la caisse.

Programme détaillé

Partie 1 : Identifier les parties à l'action en reconnaissance de la faute inexcusable

- Déterminer la qualité et les droits du demandeur
- Identifier le défendeur à l'action
- Préciser la place et le rôle des tiers à la procédure

Partie 2 : Maîtriser les modalités de l'action en reconnaissance de la faute inexcusable

- Identifier les démarches préalables à l'engagement de l'action
- Maîtriser les règles applicables à la prescription de l'action
- Déterminer la juridiction compétente et les règles de procédure applicables.

Partie 3 : Déterminer les conditions de reconnaissance de la faute inexcusable

- Identifier les situations dans lesquelles

la faute inexcusable est présumée

- Maîtriser les conditions et les modalités de démonstration de la faute inexcusable

Partie 4 : Mesurer les effets de la reconnaissance de la faute inexcusable sur la victime

- Identifier les mécanismes de réparation complémentaire prévus par la loi
- Appréhender les compléments d'indemnisation issus de la jurisprudence

Partie 5 : Appréhender les effets de la reconnaissance de la faute inexcusable sur l'employeur

- Comprendre les mécanismes d'avance des indemnités par la caisse
- Maîtriser les conditions et modalités d'exercice de l'action récursoire de la caisse à l'encontre de l'employeur.



Formation animée par

**Emeric
Jeansen**

Maître de conférences
Université Panthéon-Assas

Tarif : 430 €



Période
Du 4 décembre 2026
au 31 décembre 2027



Durée
6 heures de formation



Public
Avocats, Juristes



Niveau 3
Avancé : spécialistes et
praticiens expérimentés



Formation
E-learning





DROIT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

La faute inexcusable de l'employeur

Prérequis

Aucun

Modalités et délais d'accès

L'inscription à la formation sera validée uniquement après la vérification du respect des prérequis.

L'inscription doit avoir lieu au minimum 6 heures avant la date d'expiration du module e-learning.

Méthodes mobilisées

Notre formation s'articule sur une alternance d'apports théoriques et pratiques :

- Exposés théoriques à l'aide de supports écrits et vidéo
- Quiz permettant d'évaluer les progrès (15% du temps de formation environ)

Dernière mise à jour

4 décembre 2026

Modalités d'évaluation

Modalité d'évaluation initiale

- Une évaluation préalable à l'entrée en formation est réalisée dès la demande d'inscription afin d'identifier les connaissances et les besoins de chaque futur participant.

Modalité d'évaluation finale

- Évaluation sous forme de quiz
- Fiche d'évaluation finale et demande d'avis par mail après achèvement de la formation.

Contact et assistance

Alexia D'Cruz : Tel. 01 56 81 00 30 / Mail : alexia.dacruz@pro-barreau.com

Accessibilité aux personnes handicapées

Si vous êtes en situation de handicap ou si vous pensez que l'un des futurs bénéficiaires pourraient être en situation de handicap, et pour toute question, y compris l'accessibilité, vous pouvez prendre contact avec notre référent handicap :

Dorothee Lavallé : Tel. 01 56 81 00 22 / Mail : dorothee.lavalle@pre-barreau.com
Du lundi au vendredi du 9h30 à 13h et de 14h à 17h30



Formation animée par

**Emeric
Jeansen**

Maître de conférences
Université Panthéon-Assas

Tarif : 430 €



Période
Du 4 décembre 2026
au 31 décembre 2027



Durée
6 heures de formation



Public
Avocats, Juristes



Niveau 3
Avancé : spécialistes et
praticiens expérimentés



Formation
E-learning





DROIT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

La faute inexcusable de l'employeur

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner

par courrier :
Pro-Barreau, 3, rue de Nesle
75006 Paris

par fax :
01 72 34 92 58

par e-mail :
e-learning@pro-barreau.com

PERSONNE PARTICIPANTE

☐ Mme ☐ M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Société / Cabinet

Adresse

CP

RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

☐ Mme ☐ M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Tarif : **430€ TTC**

- ☐ J'effectue le règlement par chèque à l'ordre de Pro-Barreau
- ☐ J'effectue le règlement par virement bancaire, IBAN : FR86 3000 2004 3700 0044 5109 C14 - BIC : CRLYFRPP
- ☐ J'effectue le règlement par carte bancaire en ligne sur www.pro-barreau.com ou par téléphone au 01 56 81 00 30

Fait à :

Le :

Signature :

Conditions générales de participation

Conditions d'inscription et tarifs

Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées sur le bulletin d'inscription.

Documents contractuels

À réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Après règlement du prix de la formation, une facture valant convention de formation est adressée au client. Après validation des différentes étapes de la formation, une attestation de formation est adressée au client.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer, avant l'inscription, de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

Paiement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer, avant l'inscription, de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

Durée

Le client doit valider l'ensemble des étapes de la formation e-learning souscrite avant l'expiration de la période de validité de son abonnement (voir «Période» dans la description du module e-learning).

Rétractation

Le consommateur dispose d'un délai de 14 jours pour se rétracter d'un contrat conclu à distance. Il peut exercer son droit de rétractation en complétant un formulaire téléchargeable sur notre site internet

www.pro-barreau.com ou toute autre déclaration de rétractation et en l'adressant par courrier à Pro-Barreau, 3 rue de Nesle 75006 Paris ou par mail à l'adresse contact@pro-barreau.com ou par télécopie au 01.72.34.92.58. La souscription par un consommateur d'une formation e-learning est un contrat portant sur la fourniture de contenu numérique indépendamment de tout support matériel au sens de l'article L. 221-4 du code de la consommation. Pour accéder immédiatement à un module e-learning, le consommateur doit renoncer à son droit de rétractation.

